

Nombre de membres

en exercice: 14

Séance du vendredi 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Présents : 12

Sont présents: Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMEN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Michel ULRICH, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Jean-Paul JACQUOT, Jean FOUCHÉ, Anne-Marie FREUDENBERGER

Votants: 13

Représentés: Michel VILLAUMÉ

Excuses: Christine PIERSON

Secrétaire de séance: Monique AMET

Approbation du compte rendu du 19 janvier 2017

Madame le Maire donne lecture de la carte de remerciements suite au décès de Jean-Louis CLAUDON.

Madame le Maire demande de retirer une affaire à l'ordre du jour: Comptes de gestion non communiqués par le percepteur. De ce fait, les comptes administratifs ne peuvent être votés.

Accord à l'unanimité des membres présents

DE 2017 013: Programmation travaux ONF 2017

Madame le Maire présente au membre du conseil municipal la programmation des travaux ONF pour l'année 2017 à savoir :

- Travaux d'infrastructure :	2 920 € HT
- Travaux de maintenance :	1 290 € HT
- Travaux sylvicoles :	650 € HT

Soit travaux pour un total de : 4 860 € HT

Accord à l'unanimité.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

Annie, Jean-Paul et Philippe ont assisté à une séance de martelage qui s'est avérée très intéressante.

Pour 2017, pour les affouages, nous comptons 11 candidats dont 6 nouveaux, 1 inscrit d'il y a deux ans et 4 de l'an dernier.

DE 2017 014: Loi ALUR : Transfert compétence urbanisme à la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges

A ce jour, la commune dispose d'une carte communale et n'a donc pas de droit de préemption. Si la CCB2V récupère la compétence et qu'elle met en place un PLU Intercommunal, l'élaboration se fera avec toutes les communes. Cela permettra de gérer le territoire dans sa globalité.

Un PLU coûte entre 20 000 et 25 000 euros pour une commune. Les coûts peuvent être moins élevés avec la CCB2V.

Si aucune décision n'est prise, la compétence sera automatiquement transférée à la CCB2V.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupations des sols (POS), des plans d'aménagements de zone (PAZ) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

Le Conseil Municipal,

Considérant, après exposé du Maire, que les Conseillers Municipaux ont pris acte de la loi ALUR, Considérant que les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas s'engager dans une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal qui aboutirait à une réduction des espaces constructibles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés moins 2 votes pour,

REFUSE de valider la prise de compétence, par la Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges, en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

Pour : 11, Contre : 2, Abstention : 0

DE 2017 015: Passage du Rallye Vosgien

Madame le Maire informe que le 32ème Rallye Vosgien se déroulera les 23 et 24 septembre 2017.

La spéciale Vologne passera sur le territoire communal le dimanche 24 septembre 2017 et accueillera l'arrivée à la hauteur de l'ancienne déchetterie. (Deux passages sont prévus à 8H25 et 12H40).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le passage de ce rallye sur le territoire communal de Lépages sur Vologne.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

Des reconnaissances se feront les 16, 17, 21 et 22 septembre 2017.

Madame le Maire a proposé à l'association Lépages Loisirs Animation de tenir une buvette.

Celle-ci a accepté et se fera aidé par l'association des Corps de Lépages.

DE 2017 016: Vente de l'ancienne école

Il y a eu 21 visites et 6 offres.

Après lecture des offres, le Conseil Municipal décide de vendre en l'état ce bâtiment en retenant les 3 offres d'un montant supérieur ou égal à 25 000 €.

Priorité est donnée au plus offrant sous réserve de l'obtention d'un prêt bancaire par le futur acquéreur, selon l'ordre préférentiel suivant :

1. LESAGE Patrick
7 Avenue du Cameroun
88600 BRUYERES
Offre : 27 000 € hors frais de notaire

2. M. Oriel Sylvain
14 Route de Bruyères
88640 GRANGES-SUR-VOLOGNE
Offre : 25 300 € hors frais de notaire

3. Mme ESSERTEL Anaïs et M. LACHAMBRE Christopher
30 Rue de la Mairie
88600 LEPANGES-SUR-VOLOGNE
Offre : 25 000 € hors frais de notaire

4. Mme BAYER Germaine
13 Square Jean Goujon
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Offre : 23 000 € hors frais de notaire

5. M.BENITES Vincent et M. CORTECCHIA Angelo
14 - 16, rue Docteur Liébault
54000 NANCY
Offre : 22 000 € hors frais de notaire

6. M. RICHE Anthony
4, rue de la Bure
88600 LEPANGES-SUR-VOLOGNE
Offre : 20 000 € hors frais de notaire

En cas de non obtention du prêt par l'acquéreur classé en **1**, l'offre d'achat sera proposée au candidat suivant et ainsi de suite.

La Commune se dégage de toute responsabilité.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

Affaires et communications diverses

1. Employés communaux

Francky STEPHAN a demandé une disponibilité de 19 mois à compter du 1er février 2017 pour convenances personnelles.

Laurent HOLLARD a également demandé une disponibilité de 3 ans à compter du 1er mars 2017 pour convenances personnelles.

Ils ont la possibilité de demander à tout moment leur réintégration à leur poste.

C'est pourquoi, il faut recruter en contrat à durée déterminée, soit un CUI ou CAE 20 heures / semaine, subventionné à 76 %. Ces contrats concernent les plus de 50 ans à la recherche d'un emploi.

Une publication a été faite sur les sites de Pôle Emploi et de la commune. La personne devra être polyvalente, savoir travailler seule, savoir conduire le tracteur et toute sorte d'engins, entretenir les espaces verts, ...

Il y a eu 27 candidatures et 7 ont été retenues pour un entretien.

Pour information : un vendredi après-midi, Philippe PARADIS a aperçu Laurent HOLLARD qui chargeait une tronçonneuse dans son véhicule. Il lui a téléphoné afin de la ramener à l'atelier puisqu'il n'avait pas demandé d'autorisation pour l'emprunter. Le lundi, Madame le Maire et les 4 adjoints se sont rendus à l'atelier pour avoir une explication.

Après un mois d'arrêt maladie, Laurent HOLLARD a pris la décision de demander une mise en disponibilité de 3 ans pour convenances personnelles.

2. Atelier municipal

Madame le Maire, les adjoints et des conjoints ont fait l'inventaire, le nettoyage et un large tri de l'atelier. Madame le Maire fait circuler plusieurs photos de l'atelier avant l'inventaire.

Le véhicule communal a été déposé au garage pour remise en état et un grand nettoyage pour un montant de 1 400 euros.

3. Travaux

Rue de Bellevue : La commune doit faire la demande auprès du Syndicat Mixte d'Electricité Des Vosges pour obtenir la délégation de Maîtrise d'Ouvrage, idem pour l'assainissement à la CCB2V. La commune devra financer l'avance des travaux soit 150 000 euros HT.

Parking : Renseignements pris auprès de la Préfecture, nous n'avons pas droit à la subvention DETR. Madame le Maire va faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Eglise : Une partie de la charpente a été traitée par l'entreprise de M. Ludovic LEROY.

4. Repas des Aînés

Suite à la dissolution du comité d'Animations et d'Aides aux Aînés de Lépanges-sur-Vologne, Deycimont et Prey, Madame le Maire a demandé à M. Eric AUBRY, Maire de Deycimont si Deycimont souhaitait organiser une manifestation en commun. La commune a décidé d'organiser un goûter à destination des aînés de Deycimont.

Un courrier va être adressé aux aînés de Lépanges-sur-Vologne pour recueillir leur avis : repas ou colis de fin d'année.

5. Manifestations

25 mars : Parcours du Coeur. Inscriptions à 13H30 à la salle paroissiale.

1er avril : Loto des familles à 20H30 à la salle polyvalente de Docelles.

2 avril : Chorale de Gérardmer "Les Castafiores & Cies" à 17H00 à l'église de Lépanges-sur-Vologne.

6. Elections

Madame le Maire rappelle les dates des prochaines élections:

23 avril 2017 et 7 mai 2017 : Elections présidentielles

11 juin 2017 et 18 juin 2017 : Elections législatives

7. Divers

Budget : Le 25 mars 2017 à 9H00 : présentation et élaboration d'un budget.

Eclairage public : Un petit souci concernant certaines rues, le problème a été aussitôt signalé au Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges et devrait être résolu prochainement.

Jardin du Souvenir : Madame le Maire demande de réfléchir et d'apporter ses idées afin d'aménager ce site.

APELE : Vu le succès remporté lors de la mise en place de la benne à papier en février, l'opération est renouvelée. Cette benne peut recevoir les cartons et les papiers. Elle se situe dans la cour de l'ancienne école au 3 Rue de la Croisette du 04 mars au 04 avril 2017 et du 08 juin au 08 juillet 2017.

Bâtiment Decouvelaere : Racheté depuis peu, il s'agit d'une entreprise agro-alimentaire qui veut développer une malterie.

Nouvel opérateur : Pour des raisons d'économies, le contrat avec Orange a été résilié et remplacé par un contrat avec l'opérateur Paritel.

Benne à herbe : Des administrés ont demandé s'il est possible de mettre à disposition une benne à herbe. L'idée n'est pas retenue car nous disposons de la déchetterie de Bruyères. Mais, dans le cadre de l'opération Zéro phyto, la CCB2V envisage de collecter l'herbe de tonte et pourrait proposer de broyer les branchages dans les communes.

Contener à verre: A l'angle de la Rue des Pins, il a été demandé d'aménager cet endroit car il y a trop souvent des dépôts à côté et le site est inesthétique.

Feux d'artifices 2017 - Que proposer à la population après les feux ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22H30.